

**Relevé de décision du conseil municipal**  
**Séance du 8 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Stéphane Lamiral, Maire.

**Présents** : Emilie Barlet, Simon Barlet, Fabien Elie, Steven Jacquin, Stéphane Lamiral, Julie Lecourt, Lionel Perraud, Daniel Vincent.

**Excusés** : Daniel Barlet, Didier Padey

**Pouvoirs** : Daniel Barlet donne pouvoir à Simon Barlet, Didier Padey donne pouvoir à Lionel Perraud pour les délibérations prises avant son arrivée.

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> Mars 2024 (premier mars deux mille vingt-quatre).

Monsieur Daniel Vincent est désigné secrétaire de séance. Il sera assisté par Manuel Arragain, Secrétaire de mairie, qui assiste à la séance du conseil.

Monsieur Stéphane Lamiral, Maire, informe le conseil que Monsieur Christian Barlet, conseiller municipal, a présenté sa démission à la suite du conseil municipal du 29 Février. Ce courrier a été transmis en préfecture qui a pris acte du nouvel effectif réel du conseil, porté à 10 membres.

**1. Vote du compte administratif 2023 du budget principal**

Monsieur Stéphane Lamiral, Maire, présente les principaux éléments du compte administratif du budget principal qui peut se résumer comme suit :

	<b>Section fonctionnement</b>	<b>Section investissement</b>	
Recettes	427 879.54	300 541.88	
Dépenses	319 971.53	226 933.58	
<b>Resultat exercice 2023</b>	<b>107 908.01</b>	<b>73 608.30</b>	
Excedent reporté 2022	246 314.17	- 153 737.49	<b>Solde à reporter sur 2024</b>
Solde à reporter	354 222.18	- 80 129.19	<b>274 092.99</b>

Il est précisé que les éléments du compte administratif sont en tous points conformes avec les comptes présentés par Madame la Trésorière du Pont de Beauvoisin.

Monsieur Stéphane Lamiral, Maire, se retire et n'assiste pas au vote.

Monsieur Lionel Perraud, premier adjoint, préside la séance. Il propose au conseil d'adopter le compte administratif 2023 en ce qui concerne le budget principal. Conformément au code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des votants, soit neuf voix pour, M. le Maire s'étant retiré**

- **CONSTATE les résultats 2023 présentés ci-dessus,**
- **APPROUVE et ADOPTE le compte administratif 2023 du budget principal.**



## **2. Vote du Compte de gestion 2023 du budget principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil les éléments du compte de gestion du budget principal préparé par Madame la Trésorière du Point de Beauvoisin pour l'année 2023.

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2023, constatant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du budget principal et le Compte de Gestion transmis à ce jour par la trésorière de Pont de Beauvoisin en charge de la gestion de la Commune,

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget principal émis par la trésorière municipale pour l'exercice 2023.***

***Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.***

## **3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 budget principal**

Après avoir visé les chiffres du compte administratif faisant apparaître :

*Reports (Pour rappel) :*

Deficit reporté de la section Investissement année 2022 : 153 737.49 €

Excédent reporté de la section fonctionnement année 2022 : 246 314.17 €

### **Solde d'exécution année 2023**

Déficit (001) de la section d'investissement : 80 129.19 €.

Excédent (002) de la section de fonctionnement : 354 222.18 €

### **Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net peut être estimé à 80 129.19 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement

***Après en avoir délibéré, affecte le résultat comme suit :***

***- Au compte 1068 (excédent capitalisé) la somme de 80 129.19 €,***

***- Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 274 092.99 €.***

***Monsieur Didier Padey rejoint la séance à 19h30.***

## **4. Vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du budget principal qui s'équilibre ainsi :



\* Section de fonctionnement : 613 943.99 €

\* Section d'investissement : 558 473.18 €

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre, et peut être résumé comme suit :

**BUDGET 2024 – PRESENTATION PAR CHAPITRE**

**Section Fonctionnement:**

<b>Recettes de fonctionnement:</b>	<b>Budget 2024</b>
Solde reporté (excédent 2023)	274 092.99 €
<b>Chapitre 70</b> Produits divers: affouage, facturation cantine, participation des communes aux frais de cantine	67 200 €
<b>Chapitre 73</b> Taxes foncières et d'habitation, TADE, TCCFE, Attrib CCY	213 714 €
<b>Chapitre 74</b> Dotation (état FDTP, DGF, DSR, FCTVA)	39 297 €
<b>Chapitre 75</b> Revenus des immeubles et autres produits	19 640 €
<b>Total:</b>	<b>613 943.99 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement:</b>	<b>Budget 2024</b>
<b>Chapitre 011</b> (Charges à caractère général):	158 550 €
<i>dont Energies, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, achats cantine</i>	66 200 €
<i>dont Maintenance, entretiens des routes et des bois, honoraires, Frais de communication, prestations aux autres communes et à la CCY</i>	92 350 €
<b>Chapitre 012</b> (Charges de personnel)	98 000 €
<b>Chapitre 014</b> (Cotisations aux FNGIR et FPIC) péréquations....	18 000 €
<b>Chapitre 65</b> Indemnités élus, Subventions aux associations.	27 900 €
<b>Chapitre 66</b> (Intérêts d'emprunt, frais financiers, provisions...)	3 301 €
<b>Chapitre 67</b> Virement au budget assainissement	12 855 €
<b>Chapitre 023</b> (Virement à la section investissement)	295 337.99 €
<b>Total:</b>	<b>613 943.99 €</b>

**Section Investissement:**

<b>Recettes d'investissement:</b>	<b>Budget 2024</b>
<b>Chapitre 10</b> (Dotations, Fonds divers)	109 458.19 €
<i>dont 1068 (Affectation à l'investissement du résultat 2023)</i>	80 129.19 €
<i>dont FCTVA et taxe aménagement</i>	29 329 €
<b>Chapitre 021</b> (Virement de la section de fonctionnement)	295 337.99 €
<b>Chapitre 13</b> (Subventions)	153 677 €
<b>Total:</b>	<b>558 473.18 €</b>
<b>Dépenses d'investissement:</b>	<b>Budget 2024</b>
Solde reporté (déficit 2023)	80 129.19 €
<b>Chapitre 16</b> (Emprunts en euros + dépôts et cautionnements)	33 900 €
<b>Chapitre 21</b> (Immobilisations corporelles)	444 443.99 €
<i>dont projets (voir tableau)</i>	301 230 €
<i>dont autres (solde)</i>	144 213.99 €
<b>Total:</b>	<b>558 473.18 €</b>

Après la présentation chapitre par chapitre des éléments du projet de budget primitif 2024, Monsieur le Maire soumet ce budget au vote.

**Après en avoir délibéré, vu le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat, et tenant compte de l'absence de restes à réaliser et des propositions nouvelles, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 en ce qui concerne le budget principal.**

## **5. Vote des taux d'imposition 2024**

Monsieur le Maire explique au conseil que les services fiscaux n'ont pas encore notifié les bases sur lesquelles s'appliqueront les taux d'imposition 2024.

Il est rappelé les taux d'imposition appliqués en 2023 :

- Taxe sur le foncier bâti : 29.38 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41.21 %
- Taxe d'habitation : 12.45 %

L'augmentation des bases pour 2024 décidée par l'Etat a été communiquée par ses services et s'élèvera à +3.9%.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition actuels de 2023 pour 2024.

*Après en avoir délibéré, le conseil,*

- ***Approuve le maintien des taux d'imposition actuels de 2023 pour 2024, soit :***
  - o ***Taxe sur le foncier bâti : 29.38 %***
  - o ***Taxe sur le foncier non bâti : 41.21 %***
  - o ***Taxe d'habitation : 12.45 %***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui seront prochainement transmis par les services fiscaux sur cette base.***

## **6. Organisation des rythmes scolaires à l'école de Jongieux**

Madame CREPEL-BARLET, adjointe au maire et responsable de la commission scolaire, explique au Conseil qu'une délibération doit formaliser la demande de dérogation concernant l'organisation des rythmes scolaires pour les trois ans à venir.

Elle propose, de demander le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et d'autoriser M. le Maire à demander à Monsieur le Directeur académique de prolonger la dérogation accordée à l'école de Jongieux pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.***

## **7. Organisation des commissions communales et intercommunales**

Compte-tenu des changements d'organisation au sein du conseil il est nécessaire d'adapter la composition des commissions mises en place en début de mandat.

La composition des commissions communales et intercommunales est fixée comme suit :



## Liste des Commissions communales

<b>Commission Eau,</b> cours d'eau et eaux d'écoulements, Aménagement hydraulique, Assainissement, Effluents viticoles, SPANC –Eau potable / eau de secours	Simon Barlet	Daniel Vincent - Daniel Barlet Lionel Perraud - Steven Jacquin
<b>Commission Urbanisme (PLU), Travaux, Appels d'offres, Fibres optiques, Voirie et Eclairage public</b>	Stéphane Lamiral	Lionel Perraud - Didier Padey Daniel Vincent - Fabien Elie Simon Barlet - Steven Jacquin
<b>Commission Scolaire,</b> Ecole - Espace Petite enfance (cantine RPI) et Bibliothèque periscolaire (CCY)	Emilie Barlet	Fabien Elie – Julie Lecourt
<b>Commission Economie, Finances, Fiscalité, CCID(commission communale des Impôts)</b>	Stéphane Lamiral	Daniel Vincent Lionel Perraud - Emilie Barlet
<b>Commission Communication</b> (Internet, Bulletin municipal), Fêtes et Cérémonies	Julie Lecourt	Stephane Lamiral - -Simon Barlet Fabien Elie – Emilie Barlet
<b>Commission Affaires Sociales, Jeunesse, Famille, Handicap</b>	Stéphane Lamiral	Emilie Barlet - Didier Padey Julie Lecourt
<b>Commission Environnement :</b> Forêt, Berges du Rhône (Syndicat du Haut Rhône), Agriculture et Viticulture, Coupes affouagères, Gestion des déchets, Chemins, sentiers	Daniel Vincent	Simon Barlet - Steven Jacquin Daniel Barlet
<b>Commission Bâtiments, Salle polyvalente et Chaufferie, Hygiène et Sécurité</b>	Lionel Perraud	Stéphane Lamiral - Fabien Elie Daniel Vincent
<b>Commission Tourisme, Salle des Fêtes</b>	Emilie Barlet	Employées Julie Lecourt Steven Jacquin - Simon Barlet
<b>Commission Patrimoine, Devoir de Mémoire</b>	Didier Padey	

## Liste des Commissions intercommunales

DELEGATIONS DE TUTELLE	COMMISSIONS	PROPOSITION COMMUNALE NOM – PRENOM
PRESIDENCE Guy DUMOLLARD	Finances	Stéphane LAMIRAL
	Gymnase	
VP TOURISME François MOIROUD		
VP PETITE ENFANCE - JEUNESSE- PERISCOLAIRE Virginie GIROD	Petite enfance	Julie LECOURT
	Périscolaire - Transport	Emilie BARLET
	Enfance - Jeunesse - Culture	Julie LECOURT
VP AFFAIRES SOCIALES Martine GOJON	France Services	Julie LECOURT
	CIAS	Julie LECOURT
	Pôle social	Julie LECOURT
VP ENVIRONNEMENT Laurence BOIRON	Eau potable	Lionel PERRAUD
	Assainissement non collectif	Daniel VINCENT
	Politique développement durable	Simon BARLET
	Gestion des déchets	Daniel VINCENT
VP ECONOMIE Patrick MILLION-BRODAZ	Agriculture	Daniel BARLET
	Industrie - Commerce - Artisanat	Lionel PERRAUD

**Questions diverses :**

L'inauguration des réalisations de 2023 et début 2024 est prévue pour le Samedi 20 Avril au matin et sera l'occasion de proposer plusieurs ateliers autour du vélo. L'organisation de cette matinée sera précisée dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Le Maire

Stéphane Lamiral